

AVIS DE COURSE



REGATE INTERENTREPRISES APOC !

Samedi 26 MAI 2012 - dimanche 27 MAI 2012

*Epreuve comptant pour :
Le Trophée Habitable 2012-CCI 22- Ports des Côtes d'Armor*

Autorité Organisatrice : LOGUIVY CANOT CLUB - APOC

ADMISSION

Epreuve ouverte aux bateaux monocoques habitables faisant partie d' une classe monotype reconnue par l' ISAF et/ou la FFV munis d' un certificat de conformité valide , aux bateaux munis d' une carte d' identité pour Croiseurs à Handicap délivrée par la FFV en cours de validité (classes B,C,D,E,F,G,L,R1,R2,R3,R4 des tables de Handicap H 108 et H 109 dressées par la FFV) et aux bateaux ne figurant pas sur ces tables mais munis d'une Carte d'Identité pour croiseurs à Handicap délivrée par la FFV en cours de validité et armés au minimum en catégorie « côtière ».

CLASSES, REGLEMENTATION SPECIALE

Il pourra être établi un classement pour chaque série monotype représentée au minimum par 5 bateaux. Les bateaux courant au handicap y compris les bateaux des séries comptant moins de 5 bateaux seront répartis en 6 flottes suivant leur définition et leur groupe de handicap net :

Flotte 1 : « Grande Course » bateaux équipés régates dont le groupe HN est supérieur à 18.

Flotte 2 : « Course » bateaux équipés « régates » dont le groupe HN net est compris entre 10 et 20 inclus.

Flotte 3 : « Croisière » bateaux de croisière dont le groupe HN net est inférieur ou égal à 18.

Se référer au règlement 2012 du trophée habitable 2012- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1, 2 et 3.

Flotte 4 : « Rallye » croiseurs non équipés régates ne concourant pas pour le trophée Habitable 2012 - CCI 22- ports des Côtes d'Armor si au moins 5 bateaux.

Flotte 5 : « Trimarans habitables »

Flotte 6 : « Les Glénans »

REGLEMENTS APPLICABLES

R.C.V. 2009/2012 et prescriptions de la FFV.

Règles de classes et de jauge des séries monotypes.

Règlement des courses au handicap pour voiliers habitables de la FFV

Le présent Avis de Course

Les Instructions-types pour catégories « Habitables » et annexes Bretagne

Le règlement du trophée habitable 2012 CCI 22 ports des Côtes d'Armor

Les Instructions de course et annexes de la régates Apoc interentreprises 2012 distribuées à l'inscription.

En cas de contradiction chacun de ces textes prévaut sur les suivants.

Catégorie de publicité : C

INSCRIPTIONS

La régata APOC est une interentreprises, à ce titre elle est l'occasion pour les skippers de représenter une entreprise qu'ils ont sollicitée, et qui sait, d'établir des relations plus durables.

Le montant des inscriptions s'élève à 80 euros. Tous les concurrents, skippers et équipiers devront être en possession de la licence fédérale annuelle 2012 ou temporaire visée par une autorité médicale et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les instructions de course et leurs annexes seront remises lors des inscriptions.



PARCOURS

Les parcours seront du type construit, ou parcours côtier.

CLASSEMENTS

Le classement se fera par application pour chaque course du système de points à minima selon l'annexe A des RCV 2009-2012.

Le classement général se fera par addition des points de chaque course affectés d'un coefficient 1. Le Comité de Course se réserve le droit de réunir pour les classements 2 flottes ou plusieurs flottes en une seule si le nombre des inscrits dans une flotte est inférieur à 5.

PROLOGUE

Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régata. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régata pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2012 et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourent pour « **le trophée culottes courtes** »

EMARGEMENT

Pour le prologue et la régata les bateaux émargeront au bar du yacht club à Lézardrieux au départ et à l'arrivée. Tout bateau ne répondant pas à cette demande pourra être pénalisé.

PROGRAMME

Vendredi 25 mai au bar du yacht à Lézardrieux

18h00 / 20h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course.

Samedi 26 mai au bar du yacht à Lézardrieux

10h00 / 12h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course.

12h30 : Briefing

14h00 : A disposition du Comité pour le **prologue** devant Loguivy de la Mer.

20h00 : **Briefing, Résultats du prologue, repas des équipages (13 euros)**

Dimanche 27 mai

10h00 : A disposition du Comité à 10h devant Loguivy de la Mer. Le panier repas sera fourni à la pause par les bateaux assistants de l'APOC.

18h30 : **Résultats, Pot final au bar du yacht à Lézardrieux**

En cas de météo défavorable, le lundi 28 mai est un jour de réserve pour permettre le déroulement de la régata APOC.

Remerciements

Merci à la ville et au port de Lézardrieux pour leur soutien, à la ville de Paimpol.

Renseignements : Alan Richard 34 chemin de Landouézec 22500 PAIMPOL 0648669738
alan.richard@orange.fr